Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 29

De Conseillers présents : 22

De votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le dix novembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Le Meut, Maire.

Étaient présents :

Mme AÏT ALI Aïcha - Mme AMBROISE Virginie - M. AUVÉ Samuel - M. BEAUSSIER Benoit - Mme BIDAN Florence - Mme BOUDET Christine - Mme CAVALLO MIALON Mélissa - M. ERRAMI Noureddine - M. FEUNTEUN Gwenn - Mme FRIQUET Chantal - Mme GODIN MAILLARD Maryline - Mme HUTEAU Anaëlle - Mme LAHAYE Marie-France - Mme LEMESLE Catherine - M. LE MEUT Paul - M. MARTINE Gaëtan - Mme O'BAVAMIAN Aurélie - M. PIGAL Sébastien - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUÉMÉNER Aurélie - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. THOMAS Yann

Étaient absents :

M. BAH Abdoul - Mme BEAUSSIER Imène - M. GREDOIRE Jordan - Mme KULOVAC Ferzada - M. MAROUZÉ Didier - M. OLLIVIER Jean - M. WACHTER Fabrice

Pouvoirs de vote :

Mme BEAUSSIER Imène à M. BEAUSSIER Benoit
M OLLIVIER Jean à Mme LAHAYE Marie-France

Secrétaire :

M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

COHÉSION SOCIALE - SPORT-SANTÉ

Réf. : CBD/VLB/26/08

OBJET 5.7 - CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU LOCAL DE L'ASSOCIATION DÉNOMMÉE ÉPICERIE INTERCOMMUNALE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'OUEST DE RENNES (EISSOR)

P.J. : Convention de financement du local de l'association Épicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes + Annexe 1 et 2
P.J. : Délibération du conseil d'administration du CIAS du 23 septembre 2026

EXPOSÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 8 octobre 2026 du Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes,

Considérant qu'il a été acté entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'Ouest de Rennes et ses sept communes membres de soutenir la mise en place d'une épicerie intercommunale sociale et solidaire sur le territoire intercommunal depuis 2018,

Considérant que les sept communes se sont engagées à financer le local de l'association Épicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes (EISSOR), hors participations des communes au budget annuel du CIAS à l'Ouest de Rennes,

Considérant qu'elles ont délégué au CIAS à l'Ouest de Rennes le soin de collecter les subventions des communes et d'être l'interlocuteur unique de l'association EISSOR,

Considérant que le CIAS à l'Ouest de Rennes a été mandaté par les sept communes pour être le locataire du local dédié à l'association,

Il convient d'établir des conventions de financement avec chacune des communes concernées.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et de ses annexes définissant les conditions et les modalités selon lesquelles la Ville de Vezin-le-Coquet s'engage à participer au financement du local de l'association dénommée Épicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes (EISSOR) situé rue des Cormiers sur la commune de Le Rheu.

La présente convention est conclue pour une durée de 9 ans. La participation 2026 sollicitée pour la Ville de Vezin-Le-Coquet s'élève à 4123.18€ et sera actualisée chaque année pour déterminer la quote-part de la ville.

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver sa participation au financement du local de l'association EISSOR
- Approuver la convention pour le financement du local de l'association dénommée Épicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes (EISSOR) et ses annexes jointes à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20261116-2026_11_16_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

- Autoriser M. Le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette délibération.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver sa participation au financement du local de l'association EISSOR
- D'approuver la convention pour le financement du local de l'association dénommée Épicerie Intercommunale Sociale et Solidaire à l'Ouest de Rennes (EISSOR) et ses annexes jointes à la présente délibération,
- D'autoriser M. Le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Didier SCHLAGDENHAUFFEN

Le Maire,

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET Ille-et-Vilaine

Paul LE MEUT